

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 2 novembre 2020



Présents : Valérie BENOIT, Olivier BERNARD,
Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT,
Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO,
Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD,
Cédric LEVE, Franck MICHEA, Florence MIELLE,
Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absent : Olivier BERNARD procuration à MIELLE Florence
Secrétaire : Chloé DOREY

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2020.

Transfert du PLU à la Communauté de Communes Norges et Tille

M. le Maire expose que si la communauté de communes n'a pas pris la compétence «PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale» à compter du 27 mars 2017, la communauté de communes devient automatiquement compétente le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, **soit le 1er janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les 3 mois précédant le 1^{er} janvier 2021.**

Considérant que la commune de Remilly-sur-Tille ne souhaite pas transférer la compétence PLU à l'intercommunalité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- s'oppose au transfert de de la compétence PLU à la communauté de communes Norge et Tille

Remboursement de caution – logement au 4 rue de l'Eglise

Le locataire partant a laissé un logement en bon état. Sa caution lui sera remboursée.

Organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2021

Depuis la rentrée scolaire 2017, la commune a opté pour organiser les rythmes scolaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours par dérogation. La dérogation arrivant à son terme à la rentrée 2021 : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de renouveler cette demande, à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

Travaux de puits perdu devant l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de la société Habermacher pour un montant TTC de 3 240 €.

Changement de la VMC dans le logement communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions, retient le devis de l'entreprise ROSSI pour un montant TTC de 725.46 €.

Remplacement du chauffe-eau dans les vestiaires du club de foot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise EURL TECHNIFLUID pour un montant TTC de 2103.60 €.

Exercice 2021 – Coupe de bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021

Parcelles	Surface (ha)	Type de coupe
41	4,53	Préparation bois d'œuvre
42	4,42	Amélioration bois d'œuvre

- SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
22	4,52	Amélioration de bois d'œuvre	2023	Lissage des recettes

- DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :
- VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES par les soins de l'O.N.F. ET DÉLIVRANCE des houppiers aux affouagistes :

Parcelles	Composition
41	Chênes
42	Chênes

- FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :
Façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2022

Clos du Lavoir – autorisation de signature au Maire

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer un mandat simple avec trois agents immobiliers en vue de vendre les terrains restants du Lotissement du Clos du Lavoir.

Augmentation des heures de la Directrice du Périscolaire

Considérant l'augmentation de la charge de travail de la directrice des Services Périscolaires, le Conseil Municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de l'agent de 1h30 annualisée.

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial non titulaire à temps non complet

Pour faire face à un accroissement d'activité, le Conseil Municipal décide de recruter un adjoint technique au service périscolaire à raison de 20 heures hebdomadaires.

Remboursement des cautions – délégation au Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à rembourser les cautions des locataires partis sous réserve de l'état des lieux.

Décisions modificatives budgétaires n°2

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, plusieurs modifications au budget initial afin d'abonder des comptes suite aux achats décidés ou sur demande de la Perception. Ces décisions s'équilibrent et n'impactent pas le budget

Informations diverses

- ✓ La cérémonie du 11 novembre 2020 est annulée suite à la pandémie de Covid -19. Le maire accompagné de 5 conseillers déposera une gerbe sur le monument aux morts.

Logement à louer sur la commune

F2 de 43m2

Loyer 283€ + 100€ charges/an

Libre au 1er décembre

Visite sur rendez-vous à prendre au secrétariat de la mairie : 03.80.37.01.51

- ✓ Une présentation du bilan d'activité 2019 du SMICTOM a été présentée en Conseil Municipal.
Un atelier pratique « Zéro déchets » sur le thème du bricolage sera proposé courant juin 2021

Questions diverses

La séance se termine à 21 h 30